

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL du 14 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze février à 18 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac sous la présidence de M. GUICHEBAROU Patrick, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, M. DUFFOUR Frédéric, VOYER Armand, BACQUELA Hervé, BRETHERS David, DUCOM Joël, FIOR Anne-Marie, MATHIEU Patrick

Excusé : M. LEFAIX Christian

Mme Josiane ORTEGA a été élue secrétaire de séance.

1- ADOPTION DU PV DU 13 DECEMBRE 2024 :

Après relecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

2- ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour l'année 2025, en plus du fonctionnement habituel, il est prévu de réaliser :

- Le remplacement des placards de la cuisine de la salle Luis Ocaña pour un montant estimé à 20000 € TTC
- La peinture intérieure de l'église du village pour un montant estimé de 27000 € TTC
- Les travaux de voirie au chemin de Cantiran pour un montant estimé à 8000 € TTC
- Un supplément de 10000 € à 20000 € pour le fonctionnement de l'école (SIISBA)
- La réparation et l'entretien des cloches de l'église du village pour un montant de 5000 € TTC

Pour l'investissement, les dépenses prévues et estimées sont :

- Travaux d'aménagement public : 450000 € TTC, Les subventions attribuées s'élèvent à 147 908 €
- Le PLU : 9000 € TTC
- Acquisition forêt : 25000 € TTC
- Broyage en forêt : 7000 € TTC

Afin de couvrir ce financement, notamment celui de la cuisine d'été, il est décidé de recourir à l'emprunt par un prêt relais à court terme pour un montant de 150000 € et un à moyen terme pour un montant de 200000 €.

3- OFFRES DE PRET :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les offres reçues par le Crédit Agricole Aquitaine et le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour les deux prêts. Après analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à contracter les emprunts auprès du Crédit Agricole Aquitaine dans les conditions suivantes :

- Pour l'emprunt à moyen terme :
 - * montant : 200000 €,
 - * durée : 15 ans
 - * échéance annuelle de 17426,82 €
- Pour le prêt à court terme, il s'agit d'un prêt relais à taux variable indexé sur l'EURIBOR en attendant le versement des subventions et du FCTVA :

- * montant : 150000 €
- * durée : 2 ans
- * paiement des intérêts : annuel
- * Amortissement du capital : in fine

4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre la liste des associations et des subventions qui leur sont attribuées. Quelques modifications sont apportées.

5- FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du Directeur de l'ONF concernant les coupes à réaliser en 2025 et des coupes à décaler pour 2026.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription pour 2025 des coupes des parcelles 2a et 13a pour un volume total estimé à 396 m³ et demande à l'ONF de procéder à leur désignation. Il approuve également l'ajournement, motivé par l'ONF, de la coupe de la parcelle 6b, à faire en 2026.

6- QUESTIONS DIVERSES

5.1 Sentier pédagogique :

Suite au courrier de M. Labède, une réunion a eu lieu avec ce monsieur, l'ASA et le Maire. Une entente a été trouvée, l'ASA, après passage d'un géomètre, achètera une bande de terrain le long du lac au droit de sa parcelle.

5.2 PLU :

Une réunion aura lieu prochainement afin de reprendre le dossier et essayer de finaliser le PLU fin 2025.

5.3 Lettre de Mme Laborde Josette:

Lors de la distribution du colis de fin d'année aux aînés, Mme Laborde a refusé de recevoir le colis 2024 qui lui était amené par Patrick Mathieu, prétextant que l'affaire du colis 2023 n'a pas été réglée. De plus, elle a demandé à M. Mathieu de remettre une lettre à Monsieur le Maire, lettre qu'elle a manuscrite devant lui le jour de son passage.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de ce courrier.

Après les explications de M. Mathieu et débat au sein du conseil municipal, il est décidé que Monsieur le Maire renverra à Mme Laborde copie de la séance du conseil municipal du 1er mars 2024 dans lequel le sujet avait été discuté et clos.

5.4 Manœuvrées:

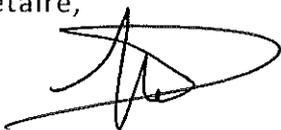
Monsieur le Maire rappelle les dates des manœuvrées 2025 : 8 mars, 12 avril, 10 mai et 14 juin. Aussi, il précise que lors de la première manœuvrée le foyer rural organise et offre l'apéritif.

5.5 Chantiers jeunes :

Monsieur le Maire informe que les chantiers jeunes organisés par la CCBA sont reconduits pour l'année 2025 et la réunion d'information se tiendra à Caupenne d'Armagnac.

La séance est levée à 20 H 30.

Le secrétaire,



Le Maire,

